Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260121-2026_01_01-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAIGNOT, 1ère adjointe - M. Alain BRARD, 2ème adjoint - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4ème adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER.

Etaient absents : M. Jérôme LEGOFF - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - M. Jérôme PAPELARD - Mme Sabrina PIEDEVACHE.

Quorum : 10

Pouvoirs : Mme Christelle LEMAIRE à Mme Carole VIVIER.

Secrétaire de séance : Mme Caroline GAIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 14 janvier 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 14 janvier 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 21 janvier 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 17 décembre 2025 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-01-01

Objet : Reconstruction et aménagement d'un Centre Technique Municipal : demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026

Considérant que l'Atelier Technique actuel ne correspond plus aux besoins du service technique (situation en centre-bourg, dimensions trop petites, problèmes de stockage des matériels et matériaux, non-conformité à la règlementation du droit du travail notamment en ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité ;

Considérant que la Commune a acquis en juillet 2024 un bien immobilier dans la zone d'activités, le long de la RD2, composé d'un terrain d'une contenance de 3 337 m² et d'un bâtiment d'environ 584 m², en vue d'y aménager son futur Centre Technique Municipal ;

Considérant qu'en février 2025, la Commune a retenu le cabinet d'architecture BUCAILLE WIENER (Dinan) comme maître d'œuvre pour transformer ce bâtiment en Centre Technique Municipal.

A l'issue des études de maîtrise d'œuvre, le projet arrêté se décompose en 2 tranches :

- ✓ Tranche ferme : restructuration et extension des bâtiments existants pour créer :
  - 1 bureau,
  - 1 salle de réunion / salle de pause,
  - Des ateliers et espaces dédiés : plomberie/électricité, mécanique, menuiserie/peinture, espaces verts *(avec local de recharge des batteries)*, stockage de matériaux, stockage des produits d'entretien,
  - 1 garage avec portes sectionnelles,
  - 1 vestiaire femmes avec douche et WC,
  - 1 vestiaire hommes avec douche et WC,
  - 1 réserve,
  - 1 mezzanine de stockage avec garde-corps et escaliers d'accès,
  - 1 aire de lavage extérieure,
  - 10 places de stationnement destinées aux agents et aux élus.

- ✓ Tranche optionnelle : extension pour créer :
  - 1 carport pour gros matériel et véhicules,
  - 1 hangar ouvert de séchage de bois déchiqueté servant à alimenter la chaufferie bois communale.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260121-2026_01_01-DE

Vu le projet de reconstruction et d'aménagement d'un Centre Technique Municipal ;

Vu le coût total de l'opération :

Acquisition foncière	267 015.00 €
Maîtrise d'œuvre	41 800.00 € HT
Autres études	12 020.87 € HT
Travaux - tranche ferme	481 649.19 € HT
Travaux - tranche optionnelle	196 723.48 € HT
TOTAL	**999 208.54 € HT**

Vu le plan de financement prévisionnel du projet ;

Vu l'appel à projets relatif à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et ses annexes pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** le projet de reconstruction et d'aménagement d'un Centre Technique Municipal,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet,
- **SOLLICITE** l'attribution de la DETR 2026 au titre *du « Patrimoine immobilier »*,
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux en 2026.

Fait à Evran, le 22 janvier 2026

MAIRIE D'EVRAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22630

Caroline GAIGNOT,
Secrétaire de séance

Patrice GAUTIER,
Maire